COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.7.2024
COM(2024) 268 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Dix-huitième rapport annuel (2023) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Dix-huitième rapport annuel (2023) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

1. INTRODUCTION

Le règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil[1] (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), sur lequel s'appuie l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, prévoit la présentation d'un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil à cet égard.

2. PROGRAMMATION DE L'AIDE

Entre 2006 et fin 2023, un montant de 688 millions d'EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le montant engagé en octobre 2023 pour le programme d'action annuel 2023 était de 31,7 millions d'EUR[2]. Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 a inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d'aide a néanmoins un caractère exceptionnel et transitoire, en ce sens qu'il vise à préparer et à faciliter, selon les besoins, la pleine application de l'acquis dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif une fois le problème chypriote réglé. Le règlement relatif à l'aide et le règlement (UE, Euratom) 2020/2093[3] du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel ont tous deux prévu une révision en cas de réunification.

3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif (ci-après les «zones non contrôlées par le gouvernement») et où l'application de l'acquis de l'UE est suspendue temporairement conformément au protocole nº 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre en gestion directe et en gestion indirecte

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. L'octroi de l'aide visée ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'une autorité autre que le gouvernement de la République de Chypre dans les zones. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d'aide financés par l'UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire pour fixer le cadre juridique de la mise en place de l'aide. Or aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l'aide en faveur de la communauté chypriote turque. La gestion et l'atténuation du risque

[1] Règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) nº 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction (JO L 65 du 7.3.2006, p. 5).

[2] Décision d'exécution de la Commission du 12 septembre 2023 portant adoption d'un programme d'action en faveur de la communauté chypriote turque pour l'année 2023 [C(2023) 5848].

[3] Règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11).

inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission. Parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des contrats et un soutien en faveur des bénéficiaires, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

Pour garantir des résultats, la communauté chypriote turque doit s'investir pleinement dans la préparation de l'application de l'acquis en vue de lever la suspension de son application prévue par le protocole nº 10, dès que la question chypriote sera complètement réglée.

L'équipe du programme opère par l'intermédiaire du bureau d'appui au programme de l'UE dans les zones non contrôlées par le gouvernement à Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur le programme d'aide. De plus, l'infopoint de l'UE, qui est financé au titre du programme d'aide, organise une série d'actions de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque, et font la promotion de la culture européenne.

4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

4.1. Aperçu général

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île. En cas de règlement global de la question chypriote, le Conseil se prononcera unanimement, sur la base d'une proposition de la Commission, sur les adaptations qu'il convient d'apporter au présent règlement.

En 2023, un certain nombre de projets ayant déjà fait leurs preuves se sont poursuivis, portant notamment sur des bourses d'études de l'UE et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, en appui au travail à la fois du comité technique sur le patrimoine culturel et du comité des personnes disparues. Un mécanisme spécifique a continué de financer des initiatives par l'intermédiaire des comités techniques bicommunautaires.

Les subventions restent une composante essentielle du programme. L'aide fournie aux secteurs économiques clés qui se préparent à un règlement de la question chypriote a été renforcée au moyen de projets axés sur le développement du secteur privé et le développement rural. Les efforts ont été poursuivis pour accomplir des progrès tangibles dans l'éradication des maladies animales et la sécurité des aliments.

La Commission a poursuivi ses efforts pour aider la communauté chypriote turque à se mettre en conformité avec les normes énoncées dans le paquet comprenant deux mesures adopté par la Commission en 2021, qui vise à faire enregistrer le produit «Χαλλούμι» (halloumi)/«hellim» en tant qu'appellation d'origine protégée (AOP) et à fixer les conditions de circulation de celui-ci au-delà de la ligne verte. À cette fin, une assistance financière spécifique et des experts techniques ont aidé les agriculteurs, les exploitants du secteur alimentaire et les organismes locaux chargés des contrôles tout au long de la chaîne de production alimentaire. La Commission a également continué

de convoquer le groupe de travail informel sur le halloumi/hellim réunissant des parties prenantes des deux communautés chypriotes.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l'acquis de l'UE de manière effective, dès que la question chypriote sera complètement réglée, présente encore des lacunes considérables. Toutefois, la communauté chypriote turque a continué de bien progresser dans plusieurs domaines, tels que l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, et comprend mieux les défis.

À la fin de l'année, 138 contrats étaient en cours au titre du programme d'aide.

4.2. Progrès par objectifs

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration économique de l'île, l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis.

Les activités menées en 2023 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide sont décrites ci-dessous.

4.2.1. Objectif 1: développer et restructurer les infrastructures

Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a poursuivi la mise en œuvre du «mécanisme pour les infrastructures locales» (*Local Infrastructure Facility*) dans le cadre de conventions de contribution signées avec la Commission pour un total de 33,2 millions d'EUR. Le mécanisme apporte un soutien à la préparation et à la mise en œuvre des investissements pertinents dans les infrastructures locales. En 2023, trois projets d'infrastructure ont été achevés, à savoir la construction du centre de coopération de Kormakitis, l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées de Morphou et la réhabilitation des zones humides de Kouklia. Quinze autres projets étaient en cours, notamment la réalisation d'une étude de préfaisabilité concernant la mise en place d'une centrale solaire bicommunautaire.

Les travaux de réparation et les activités de construction du réseau d'assainissement de Famagouste, qui ont débuté en juillet 2021, se sont terminés en 2023. Au total, 45 km du réseau d'assainissement ont été remplacés, de nombreux défauts rencontrés dans le projet initial ont été résolus et la qualité et la fonctionnalité du système ont été améliorées.

L'exploitation de la décharge dans la communauté chypriote turque a continué d'être entravée par des problèmes structurels en 2023. Depuis sa cession en 2022, le bénéficiaire n'a pas amélioré le fonctionnement et la gestion de l'installation et a conservé de mauvaises pratiques en matière d'élimination des déchets. Ces circonstances ont inévitablement entraîné une détérioration significative de la situation et une dépréciation considérable des investissements. Sans la participation de la Commission, le bénéficiaire a lancé deux appels d'offres en vue de la passation de marchés pour des opérations de mise en décharge. Ces deux appels d'offres ont toutefois été annulés; la gouvernance future du secteur des déchets dans la communauté demeure donc incertaine. La Commission reste déterminée à aider le bénéficiaire à remédier à la situation, à condition que des décisions stratégiques appropriées soient prises en ce qui concerne sa gestion.

Conformément au plan de gestion intégrée des déchets solides financé par l'UE, des subventions aidant huit communautés locales à améliorer leurs infrastructures de gestion des déchets ont pris fin en 2023.

La capacité technique locale de surveillance de la qualité de l'environnement a continué d'être renforcée grâce à des activités spécifiques de renforcement des capacités, notamment l'établissement d'un inventaire local des émissions de polluants atmosphériques. Les informations fournies par le réseau de surveillance de la qualité de l'air financé par l'UE sont désormais utilisées pour évaluer les niveaux de pollution et mettre en place des actions spécifiques visant à les réduire.

Dans le secteur des télécommunications, de nouvelles infrastructures de radiodiffusion ont été achevées en 2023 grâce à un projet financé par l'UE. Dans le cadre du projet, la communauté chypriote turque a supprimé toutes les émissions de télévision analogique de la bande de fréquences 700 MHz, ce qui a permis l'attribution sans entrave de la bande de fréquences 700 MHz aux services mobiles 5G, contribuant ainsi à renforcer la numérisation au sein de la communauté chypriote turque.

4.2.2. Objectif 2: promouvoir le développement social et économique

Dans le cadre du programme d'aide, la Commission a continué d'orienter et de promouvoir l'intégration et le développement économiques en prévoyant des dispositifs d'aide pour les petites et moyennes entreprises de la communauté chypriote turque, dans le but d'accroître la compétitivité et l'innovation. Fin 2023, près de 100 entreprises avaient achevé la mise en œuvre de subventions pluriannuelles d'un montant de 4,6 millions d'EUR, ce qui a permis la création de plus de 200 nouveaux emplois, l'introduction de normes de qualité de l'UE et le soutien à la transformation numérique. Le programme «Into Business» de l'UE a bénéficié à plus de 1 150 entrepreneurs et abouti à la création de 36 nouvelles entreprises. Le projet «EU Incubator Hive», qui permet aux jeunes pousses de bénéficier d'un soutien sur mesure, a été lancé.

Dans le domaine de la convergence économique, la coopération avec la Banque mondiale en matière de surveillance macroéconomique, de statistiques, de facilitation des échanges et d'amélioration de l'environnement des entreprises par une simplification des procédures s'est poursuivie. La première enquête globale sur le budget des ménages, axée sur le suivi de la pauvreté, s'est achevée en 2023 et les conclusions ont donné lieu à de nombreux débats. Des avancées ont été enregistrées dans les travaux visant à satisfaire aux exigences réglementaires et à surmonter les obstacles liés à l'ouverture de comptes bancaires pour les Chypriotes turcs dans les banques des zones contrôlées par le gouvernement et à permettre les paiements pour les échanges de part et d'autre de la ligne verte.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la sécurité des produits. Le projet d'assistance technique en matière de surveillance du marché, lancé en mars 2022 dans le but d'instaurer de nouvelles pratiques et d'améliorer les pratiques existantes en matière de métrologie, de normalisation, d'accréditation et d'évaluation de la conformité, s'est poursuivi en 2023. Le projet, mené en étroite collaboration avec le secteur privé, contribue à améliorer l'environnement des entreprises dans la communauté chypriote turque et à faire en sorte que les biens produits localement soient conformes aux normes de l'UE.

La Commission a poursuivi son soutien de longue date à la communauté chypriote turque afin de l'aider à respecter les normes de l'UE en matière de sécurité alimentaire

et de santé animale, ainsi que dans les domaines de la prévention, de la détection et de l'élimination des maladies animales. Des services de conseil agricole ont été fournis aux agriculteurs et aux organisations d'agriculteurs, ce qui a abouti à la création d'une réserve de plus de 100 conseillers techniques locaux et d'un réseau dynamique de parties prenantes désireuses d'élargir leurs connaissances et d'améliorer les pratiques. Au cours de la période 2022-2023, 109 agriculteurs ont suivi un ou plusieurs cours d'enseignement et de formation professionnels dans le domaine agricole; au total, 247 certificats de formation ont ainsi été délivrés. En outre, des subventions pour un montant de 3,5 millions d'EUR ont été accordées à un total de 53 agriculteurs, coopératives et exploitants du secteur alimentaire en 2023, ce qui a accru leur efficacité et leur productivité.

La mise en œuvre des principales activités en matière de sécurité alimentaire et de préparation aux crises, qui ont des répercussions sur les échanges de part et d'autre de la ligne verte et sur le régime d'AOP du halloumi/hellim, s'est poursuivie. En conséquence, en mars 2023, le premier halloumi/hellim produit dans la communauté chypriote turque a été certifié conforme à l'AOP. Fin 2023, trois producteurs de fromage halloumi/hellim et 15 exploitations de la communauté chypriote turque avaient été respectivement certifiés et attestés dans le cadre du régime d'AOP. Le groupe de travail informel de la Commission sur le halloumi/hellim a tenu quatre réunions sur la mise en œuvre du régime d'AOP en 2023.

Le prélèvement d'échantillons et le dépistage à grande échelle sur les animaux en vue de détecter les maladies prioritaires, notamment la brucellose, la tuberculose et la fièvre aphteuse, se sont poursuivis en 2023. Pour ce faire, la Commission a fourni des analyses de laboratoire, des produits vétérinaires consommables et des services. Grâce à l'ensemble des mesures prévues par le programme d'aide, la prévalence de la brucellose a continué de diminuer, pour atteindre 0,3 % à la fin de l'année 2023. La tuberculose et la fièvre aphteuse ont déjà été éradiquées.

L'aide financée par l'UE a en outre contribué à permettre à davantage de vétérinaires privés de participer à la réalisation de contrôles en matière de sécurité alimentaire et de contrôles vétérinaires.

La Commission a poursuivi son soutien dans le domaine de l'éducation, en mettant l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. En 2023, des programmes d'études pour 20 professions avaient été mis au point et 330 enseignants avaient été formés aux nouveaux programmes. Au total, 103 formations ont été organisées et près de 200 modules ont été élaborés afin d'améliorer les compétences et les connaissances de l'ensemble du personnel enseignant de la communauté chypriote turque.

Le projet d'assistance technique avec Statistics Denmark a continué d'améliorer la fourniture et la gestion des sources de données par les entreprises. Le projet a par ailleurs reçu un soutien ciblé fourni par l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la Commission et par la Banque mondiale. Toutes ces actions forment une stratégie globale de l'UE visant à améliorer la fourniture de statistiques dans la communauté chypriote turque, dans le but de faciliter la réunification.

4.2.3. Objectif 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile

Le comité des personnes disparues, soutenu par le programme d'aide au moyen d'une convention de contribution avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Fin 2023, sur un total de 2 002 personnes disparues, le comité avait exhumé 1 186 corps; 1 044 d'entre eux ont été identifiés génétiquement et restitués à leur famille.

En 2023, une nouvelle convention de contribution a été signée de manière à permettre le financement des activités du comité en 2024, pour un montant de 2,6 millions d'EUR. Au total, au cours de la période 2006-2023, l'UE a fourni une contribution d'un montant de 38,5 millions d'EUR pour soutenir les activités du comité des personnes disparues, ce qui représente 80 % de son financement global au cours de cette période.

La protection du patrimoine culturel a continué d'occuper une place essentielle dans les mesures prises en faveur de la réconciliation et de l'instauration d'un climat de confiance financées au titre du programme d'aide, en étroite coopération avec le comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel. Au total, quelque 27,5 millions d'EUR de fonds de l'UE ont été octroyés au programme du patrimoine culturel au cours de la période 2006-2023, ce qui a permis de conserver, de renforcer structurellement, de protéger physiquement ou de restaurer plus de 142 sites appartenant au patrimoine culturel de l'île.

En 2023, une nouvelle contribution de l'UE de 2 millions d'EUR a été accordée pour le mécanisme de soutien aux comités techniques bicommunautaires. Ce soutien est mis en œuvre par le PNUD. Depuis 2019, le mécanisme de soutien a permis de financer environ 20 projets des comités techniques (études de faisabilité et de recherche, ateliers, expositions, etc.).

La réussite de la mise en œuvre d'un programme pilote de bourses bicommunautaires par les United World Colleges a permis à 46 étudiants issus des deux communautés de participer au programme international de baccalauréat dans différents pays entre 2020 et 2023. Les United World Colleges ont mis en œuvre d'autres actions, notamment des activités intercommunautaires de mobilisation des jeunes, ainsi que de courtes formations visant à donner aux jeunes les moyens d'amorcer des changements positifs dans leurs sociétés.

Le soutien à la société civile s'est poursuivi en 2023. Le projet «Espace civique», qui fournit une assistance technique destinée aux organisations de la société civile, a continué d'aider ces dernières à renforcer leurs capacités, de promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et de stimuler la mise en réseau et les actions conjointes avec les organisations de la société civile chypriotes grecques et d'autres organisations de la société civile de l'UE.

L'appel à propositions pour le 8^{e} programme de subventions «Société civile chypriote en action» lancé en 2022 a donné lieu à 17 subventions, pour une enveloppe financière totale de 2,5 millions d'EUR. Axés sur des actions de recherche bicommunautaires, sur des actions bicommunautaires de renforcement de la confiance et sur le renforcement de la société civile au sein de la communauté chypriote turque, les projets sont entrés dans leur phase de mise en œuvre complète en 2023, ce qui a permis à la société civile d'entreprendre des activités essentielles de sensibilisation et de stimuler l'activité civique.

L'association Human Rights Platform, qui a continué de mettre en œuvre efficacement sa subvention directe financée par l'UE, a bénéficié d'un financement supplémentaire

en 2023. Parmi ses principales activités figurent la lutte contre la traite des êtres humains, les droits des réfugiés, les droits des personnes LGBTIQ+, la participation des acteurs concernés, les conditions de détention correctes et l'absence de torture. Cette plateforme a contribué à porter la première affaire de traite des êtres humains devant les «juridictions» de la communauté chypriote turque, qui a abouti à une condamnation. Elle a également apporté un soutien aux victimes de violations des droits de l'homme et renforcé les capacités de la société civile en ce qui concerne les questions liées aux droits en général.

4.2.4. Objectif 4: rapprochement entre la communauté chypriote turque et l'Union

Depuis 2022, la Commission collabore avec le Goethe-Institut pour la mise en œuvre du programme de bourses de l'UE. Au cours de l'année universitaire 2023-2024, 129 bourses d'études ont été proposées à des étudiants chypriotes turcs, qui ont été invités à fréquenter des universités de pays de l'UE, et, à la fin de l'année 2023, deux étudiants chypriotes turcs bénéficiant d'une bourse de l'UE ont été admis au Collège d'Europe.

Depuis 2007, plus de 2 150 bourses d'études ont été accordées à des étudiants, couvrant ainsi plus de 100 universités et 23 pays de l'UE. Ces bourses aident des étudiants en première année des études supérieures de premier cycle, des étudiants diplômés effectuant un master ou un doctorat ainsi que des chercheurs et des professionnels à continuer de perfectionner leurs compétences linguistiques et professionnelles dans plusieurs pays de l'UE. La Commission, en collaboration avec le Goethe-Institut, a également lancé «Alumni Connect Digital», une plateforme en ligne pour connecter les anciens étudiants bénéficiaires de bourses.

L'infopoint de l'UE est géré par le bureau d'appui au programme de l'UE en collaboration avec la représentation de la Commission à Chypre. En 2023, grâce à ses activités en ligne et hors ligne, il a atteint un niveau élevé de visibilité pour l'UE. L'infopoint de l'UE a mené plus de 500 activités de communication et de visibilité en 2023, couvrant des thèmes liés à l'UE tels que les droits des personnes handicapées, la liberté d'expression, les échanges de part et d'autre de la ligne verte et le pacte vert pour l'Europe. Au total, 30 manifestations ont été organisées et ont attiré plus de 20 000 participants, ce qui traduit un changement de politique visant à mettre davantage l'accent sur les événements de visibilité et de communication pour un plus grand nombre de bénéficiaires. Au cours de cette période, la Commission a élaboré 20 publications, 75 infographies et 15 produits audiovisuels.

4.2.5. Objectifs 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis

L'instrument TAIEX est utilisé pour mettre en œuvre les objectifs 5 et 6 du règlement relatif à l'aide. Il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l'acquis de l'UE en vue de lever la suspension de son application dès que la question chypriote sera complètement réglée.

Le mécanisme TAIEX reste un outil important pour la réalisation des objectifs du programme d'aide. En 2023, l'instrument a permis d'apporter un soutien continu dans 12 domaines thématiques de l'acquis de l'UE grâce à l'organisation d'événements tant en ligne que sur place. Environ 150 événements TAIEX ont été organisés, ce qui correspond aux chiffres de l'année précédente. En outre, une base de données de tous les textes juridiques élaborés avec le soutien de TAIEX a été mise au point et les efforts

visant à améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation dans la communauté chypriote turque se sont poursuivis.

Le soutien de TAIEX aux échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte [règlement (CE) nº 866/2004] s'est sensiblement accru en 2023. Des experts indépendants mandatés par la Commission ont procédé à des inspections régulières des fruits et légumes frais, des pommes de terre, du miel et du poisson. Outre les six types de denrées alimentaires transformées d'origine non animale admis aux échanges de part et d'autre de la ligne verte pour la première fois en 2022, les matériaux d'emballage susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires et deux nouveaux produits alimentaires transformés d'origine non animale ont également été admis aux échanges, à savoir les olives de table et divers jus de fruits. Les experts TAIEX ont garanti les normes et la qualité au niveau de l'UE grâce aux contrôles de conformité des installations dans les zones non contrôlées par le gouvernement.

Afin de faciliter davantage les échanges de part et d'autre de la ligne verte, la Commission a lancé, en novembre 2023, le «guichet unique de l'UE», qui fournit des connaissances, un soutien et des possibilités de mise en réseau aux entreprises et aux opérateurs économiques intéressés ou engagés dans ces échanges.

4.3. Exécution financière (contrats et paiements)

4.3.1. Passation de marchés

La Commission a signé des engagements juridiques en 2023 à hauteur de 36,9 millions d'EUR.

4.3.2. Paiements

Les paiements en 2023 s'élevaient à 37,3 millions d'EUR (contre 40,6 millions d'EUR en 2022).

4.4. Suivi

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts permanents avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage. L'assistance technique fournie par l'équipe de soutien pour les subventions a continué d'aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention, tout en aidant les bénéficiaires des subventions à appliquer les règles de l'UE en la matière, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre plusieurs contrats dans le cadre d'une gestion indirecte. Les organismes responsables de la mise en œuvre, tels que le PNUD, la Banque mondiale, le Goethe-Institut, la société allemande de coopération internationale (GiZ) et l'organisme NI-CO, présentent des rapports à la Commission conformément aux accords-cadres respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces actions.

4.5. Audit et contrôles

Les recommandations du dernier audit que le service d'audit interne a réalisé en 2017 concernant des dispositifs de contrôle interne dans le domaine des marchés publics ont été pleinement mises en œuvre.

4.6. Évaluation

Une évaluation indépendante du programme d'aide couvrant la période 2013-2018 a été publiée en 2022. Les résultats de l'évaluation ont été satisfaisants. L'évaluation a permis de conclure que le programme restait pertinent et que son incidence était généralement positive. Elle a confirmé la valeur ajoutée de l'UE et a reconnu que le programme avait permis de préserver la perspective de la réunification. Elle a également mis en évidence la cohérence et l'efficacité générales du programme. Dans le même temps, l'évaluation a souligné que le programme d'aide ne pouvait, à lui seul, parvenir à la réunification de Chypre, dont la responsabilité continue d'incomber aux deux communautés chypriotes.

4.7. Information, publicité et visibilité

Au total, 505 actions de visibilité et de communication ont été organisées en 2023 afin de mettre en avant le travail de l'UE. La Commission a également publié une brochure sur le développement du secteur privé.

4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre

Des réunions se sont régulièrement tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour vérifier les droits de propriété et faciliter les travaux des comités techniques bicommunautaires. La Commission rencontre régulièrement le ministère des affaires étrangères et la représentation permanente de la République de Chypre auprès de l'UE.

5. CONCLUSIONS

Dans le cadre des travaux qu'elle mène au titre des objectifs du règlement relatif à l'aide, la Commission continue d'apporter une aide au titre dudit règlement afin de faciliter la réunification de Chypre en favorisant le développement économique de la communauté chypriote turque.

En 2023, l'aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des problèmes particuliers en ce qui concerne le respect futur de l'acquis, tout en faisant en sorte que les besoins émergents soient satisfaits de manière efficace.

L'accent mis sur la pertinence, la maturité, l'appropriation et la durabilité des projets a donné des résultats positifs et continuera d'orienter les futures discussions en matière de programmation. En outre, les efforts continueront de viser à accroître les effets à long terme dans les domaines prioritaires au moyen d'actions stratégiques.

La Commission est disposée à déployer autant de ressources que nécessaire, y compris au titre du programme d'aide, pour soutenir des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices de l'ONU.